

CONSEIL du 24 mai 2002

Etaient présents :

Parmi les membres du collège A :

Mme Peterka
MM. Defossez, Starzenski

Parmi les membres du collège B:

Mmes Kras, Morgand, M.Hanna,

Parmi les personnalités extérieures :

MM Bighinatti, Darras, Pierangeli

Parmi les étudiants :

Collège Droit : Melle Chaaraki
Collège Economie : M.Karamaheras

Parmi les membres du collège AITOS

Mme Baspeyras, Melle Telle

Avaient donné pouvoir :

Mme Kartchevsky à M.Defossez
Melle Mignon à M. Starzenski
M.Masse à M.Pierangeli
M.Loquet à M.Hanna
M.Bernier à Melle Chaaraki
M.Degros à Melle Chaaraki

Invité:

Mme Li Crapi

M. Pierangeli, Vice Président du Conseil, constatant que le quorum est atteint, aborde le premier point de l'ordre du jour qui consiste en l'approbation du dernier compte rendu. Aucune observation n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT DU CONSEIL

Le second point de l'ordre du jour est l'élection du Président du Conseil de la FDEG

Mme Morgand, Doyen, propose la candidature de M.Pierangeli, actuellement Vice-Président.

Aucun autre candidat n'étant recensé, il est procédé au vote et M. Pierangeli est élu à l'unanimité.

Le poste de Vice-Président devenu vacant, M. Pierangeli Président du Conseil, informe les conseillers que M.Masse, serait candidat dans l'hypothèse où aucune autre personnalité extérieure ne souhaiterait remplir cette fonction, étant donné que ses activités professionnelles l'obligent à de fréquents déplacements.

La candidature de M.Darras, autre personnalité extérieure membre du Conseil, est alors proposée. Ce dernier accepte volontiers de présenter sa candidature. Il est procédé au vote et M.Darras est élu à l'unanimité

COMPTE FINANCIER ET DBM SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La séance se poursuit par le troisième point de l'ordre du jour consacré à l'approbation du compte financier 2001 et des décisions budgétaires modificatives de l'année 2002

Monsieur Defossez, vice doyen, présente le compte financier de la Faculté, indiquant que les ressources de la FDEG se sont élevées en 2001 à 2 869 816f, soit une baisse de 9.42% par rapport à l'année 2000 et les dépenses à 2 875 621f, soit une baisse de 2% par rapport à l'année 2000. L'exercice s'est donc achevé sur un solde légèrement négatif de l'ordre 5804.44f.

M.Defossez propose ensuite aux membres du Conseil d'examiner la proposition d'affectation de résultat 2001.

Le montant total des réserves s'élève à 1 515 145. 76F et la répartition est la suivante : 819 842 76f, au compte 110 report à nouveau et 695 303f au compte 106 réserves, qui ne doit pas être inférieur à trois mois de fonctionnement.

Les projets de DBM 2002 sont soumis ensuite aux membres du Conseil. La première DBM est une DBM de report en équipement d'un montant de 10000 euros et de rattachement de 2286 euros en prestations internes, suite à l'encaissement de droits pédagogiques pour l'IEJ.

La seconde DBM concerne un rattachement de crédits pour la Formation continue principalement, de l'ordre de 54000 euros et une DBM de report en formation initiale de 67362 euros qui permettra d'assurer notamment le paiement des heures complémentaires des second et troisième trimestres 2002.

Avant de passer au vote, M.Defossez propose aux membres du conseil d'examiner les demandes de subvention. Seule la Corpo économie a fourni les pièces justificatives demandées. Par conséquent un complément de subvention d'un montant de 300 euros peut lui être attribué.

M Pierangeli propose aux membres du Conseil de procéder au vote sur toutes ces questions d'ordre financier. Le compte financier 2001, les DBM 2002 et la subvention à la corpo économie sont adoptés à l'unanimité.

FRAIS PEDAGOGIQUES

La question suivante à l'ordre du jour concerne le montant des frais pédagogiques des diplômés en formation initiale et continue après le passage à l'euro, ainsi que celui du test « Tage » passé par les étudiants de licence en économie.

La question de l'utilité de ce test pour l'admission en licence est évoqué par M.Hanna qui estime que c'est avant tout le dossier de l'étudiant qui emporte la décision. Depuis plusieurs années l'importance du test est moindre .

M. Starzenski répond que cela assure malgré tout un petit filtrage et peut parfois être utile. Mme Kras déclare que ce test est surtout valable pour de grosses promotions ce qui n'est pas le cas en l'espèce ; par ailleurs si ce test est supprimé, on peut accepter déjà certains dossiers en juillet ce qui retiendra les étudiants. De plus, il y a la concurrence de l'IUP à ne pas négliger. Après une discussion entre les membres du conseil, la suppression du test est décidée à l'unanimité, moins trois abstentions.

Les tarifs des frais pédagogiques en euros des différentes formations sont ensuite examinés et adoptés à l'unanimité.

CALENDRIER 2002/2003

M.Pierangeli propose maintenant au conseil de se prononcer sur le calendrier universitaire de la FDEG pour 2002/2003.

Mme Morgand commente les différentes périodes du calendrier proposé et indique que les vacances de Toussaint commenceront le mardi 29 octobre, la journée du lundi 28 étant travaillée pour récupérer le lundi 11 novembre. Ce calendrier, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES MENTIONS EN DEA

Le point suivant de l'ordre du jour a trait aux modalités d'attribution des mentions en DEA d'économie gestion. Mme Morgand donne lecture du règlement d'examen du DEA et exprime le souhait que les critères d'attribution des mentions pour ce diplôme soient identiques à ceux institués pour tous les diplômes de la Faculté, conformément à la réglementation en vigueur au plan national.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE COMPETENCE EN LANGUES

M.Pierangeli propose à présent aux membres du conseil de se prononcer sur la mise en place du certificat de compétence en langues.

M.Defossez explique que ce diplôme peut être décerné aux étudiants non spécialistes en langues qui auront suivi 50h de langue au cours des deux premières années universitaires, ceci sur la base du volontariat. Une épreuve de certification distincte des examens de contrôle continu sera organisée pour la délivrance de ce certificat. Un enseignement complémentaire de 10h devra donc être instauré en seconde année de droit pour les étudiants intéressés. En économie, cela ne sera pas nécessaire puisque l'horaire en langues est de 60h pour les deux premières années.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

TD EN LANGUES GRAND DEBUTANT

Restant dans le domaine des langues, M.Defossez informe le Conseil que le volume horaire des TD en première année de langue débutant sera renforcé. Les TD passeront de 20h à 30h..Ceci témoignera de la motivation de l'étudiant qui accepte d'alourdir son horaire et sera également plus satisfaisant sur le plan pédagogique

QUESTIONS DIVERSES

1- Information sur les locaux

Mme Morgand informe le Conseil que les directeurs de la FDEG, de L'IPAG et de l'IAE ont visité les locaux de Ronzier 2. Une demande de salles a été faite par le FDEG, depuis le 2 avril, et à ce jour aucune réponse n'a été donnée. Une discussion s'engage alors et les membres du conseil déplorent, unanimement, le manque de transparence dans la procédure d'affectation de ces nouveaux locaux. M.Pierangeli, Président du Conseil propose alors de rencontrer le Président de l'Université, pour lui faire part des inquiétudes de la Faculté de Droit, à ce sujet.

2-Plan quadriennal

Mme Morgand informe le Conseil que le CNESER a accepté les propositions de l'Université de Valenciennes, où certaines composantes décident d'expérimenter le nouveau schéma de formation, dénommé 3 5 8, ou licence master doctorat.

Les Facultés de Droit n'ont pas pour l'instant adopté ce système, car il ne permet plus de délivrer la maîtrise en droit, exigée pour l'accès à certaines professions. L'adhésion à ce nouveau système, pour les facultés de droit, passe donc d'abord par la modification des textes professionnels.

En économie par contre, il y a un souhait d'adopter le cursus pré licence pré master et un travail important a été fourni dans ce sens.

M.Starzenski indique que le Président s'est engagé à soutenir financièrement le démarrage du cursus pré-licence en économie, s'il reçoit des fonds du Ministère. Mme Morgand indique qu'il y a un gros travail à faire sur le plan administratif pour la rentrée, si on adopte ce schéma en économie.

Un consensus se dégage pour l'application des nouvelles maquettes en économie, en restant dans les anciennes appellations. Celles-ci seront changées en 2003

En droit, si l'on ne part pas dans le 3 5 8, on appliquera les nouvelles maquettes qui prévoient une pondération, en fonction des crédits ECTS.

La compensation se fera par année, pour les trois premières années et par semestre en maîtrise, pour le semestre européen.

3-Nouveaux diplômes

Le deust assistant juridique et le DESS Fiscaliste international ont été créés. L'ouverture du DEUST n'est prévue qu'en 2003. La création d'une mention carrières judiciaires ayant été refusée, une option sera donc ouverte portant la même dénomination.

Le DESS de droit bancaire a été refusé par insuffisance de soutiens professionnels.

4-Programme Tempus

M Starzenski informe le conseil que la demande d'un troisième programme Tempus (échange d'étudiants et d'enseignants avec la Russie) a été refusée par le Président de l'Université. Cette décision risque de porter préjudice à l'université toute entière, et notamment aux 3 DESS qui en sont bénéficiaires. Il s'agit du DESS NTCI, du DESS DAEI, du DESS GAEL. Les programmes 1 et 2 ont rapporté 55000 euros à l'université sans parler des bourses enseignants et étudiants.

M.Defossez approuve, indiquant qu'en DESS DAEI les étudiants qui suivent l'option russe peuvent, grâce à ce programme bénéficier de stages et de cours en Russie, ce qui n'est pas évident sans cette aide.

Si ces coopérations disparaissent, l'attractivité du diplôme sera atteinte et cela lui portera préjudice. Les membres du conseil décident alors à l'unanimité, de voter une motion pour le maintien du programme Tempus.

Le texte est le suivant :

Le Conseil de la FDEG attire l'attention de M.Le Président de l'Université sur l'intérêt de poursuivre la coopération inter-universitaire avec la Russie.

Cette coopération, qui était intégralement financée par des fonds européens permettait d'assurer l'envoi annuel de promotion de 5 à 6 étudiants du DESS DAEI et contribuait par là même à l'attractivité nationale du diplôme qui sera inévitablement remise en cause si cette coopération s'arrête

5-Proposition d'un élu étudiant concernant la participation des étudiants à la vie institutionnelle de la Faculté

Cette proposition vise à permettre aux étudiants élus, d'attester de leur investissement dans les différents conseils de la Faculté par la délivrance d'une attestation à l'issue de l'année universitaire.

Après discussion, les membres du conseil rejettent cette proposition. La délivrance de cette attestation, subordonnée à la présence effective de l'étudiant aux différents conseils, conduirait l'administration à porter un jugement sur la manière dont un élu exerce son mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15.